

VISIO-RÉUNION CSO LAO : le 14/09/2023 à 21H

Présents : Mme C.BRUIN-GAUTIER, C.LAGONELLE S.VALETTE .
M. E.ALBERT, G.BROUILLET, A.CABANIOLS, T. CORREA, M. DELAY , J. DE OLIVEIRA, D.DONNETTE,
A.OLIVE, J.PIAT, P.SARRAT et P.OLIVE.

Excusés : Mme Ch.DUPRAT, E.LAGIER, M. C.CHEVAL, JP. DORGANS, T.DUPRAT, G. LATERRASSE,
YB. GOUYEN .

Pierre OLIVE remercie ceux qui ont pu se connecter ce soir.

1. DÉSIGNATION DES DÉLEGUES TECHNIQUES

Le Bureau de la LAO a pris la décision de désigner le responsable d'une compétition, sous le terme de DÉLEGUE TECHNIQUE, qu'il soit désigné par la CSO ou par la CRJ ou par la CRMasters (et même la CRR si le cas se présente).

23/09/23	CHAMPIONNATS 10000m à St GIRONS	A. OLIVE
01/10/23	CHAMPIONNATS LAO RELAIS+ COUPE SPE à RODEZ	A. CABANIOLS
08/10/23	CHAMPIONNATS LAO INTERCLUBS JEUNES à BLAGNAC	C. DUPRAT

2/ LIEUX DE L'EQUIP ATHLÉ OBLIGATOIRE AUTOMNAL

Perpignan organisera le 15/10, en plus de LUNEL, RODEZ, TARBES et SESQUIERES si cela est possible car le parking est encore occupé par les gens du voyage. Dans le cas contraire, il faudra déplacer la compétition sur BLAGNAC comme cela était initialement programmé.

Le Bureau de la LAO a prévu une répartition des clubs sur les différents sites qui est modifiée avec l'organisation à Perpignan qui accueillera les équipes du 11 et du 66

Le fichier à remplir par les clubs pour inscrire les équipes devra être rempli par chaque club et expédié au siège avant le mercredi 11/10 à 23H59.

3/ CHAMPIONNATS LAO DES LANCERS LONGS

Michel DUDIGNAT a sollicité la CSO LAO pour que ces championnats se déroulent le samedi 10/2/24 car une organisation importante pour les clubs du 31 est programmée le 11/02.

Christine Lagonelle propose d'organiser les 2 meetings ELITE-U23 à BOMPAS et TARBES le dimanche 11/2 et les Lancers longs à Sesquières le samedi 10/2.



NOS PARTENAIRES



Sandrine Valette propose de solliciter le club de CASTRES pour accueillir les championnats LAO des lancers longs le 11/2.

Compte tenu de l'incertitude sur l'utilisation de Sesquières, le choix entre toutes ces solutions est repoussé à la prochaine réunion.

Certains pensent, qu'il ne sera pas possible d'accueillir toutes les catégories sur un stade autre que celui de Sesquieres mais Sandrine Valette assure que cela sera possible à Castres.

HORS REUNION : les salles de BOMPAS et TARBES sont confirmées disponibles le 11/2. Les lancers longs pourront donc se dérouler à Sesquières le 10/2..... si l'accès est libre !

4/ PROPOSITION DE CALENDRIER PRINTANIER/ESTIVAL SUR PISTE

Compte tenu des dates communiquées par la FFA, la CSO LAO proposera à l'officialisation par la LAO, les dates suivantes :

27 ou 28/2/24	INTERCLUBS 1° TOUR
05/05/24	EQUIP ATHLE QUALIFICATIF PAR SECTEURS
12/05/24	INTERCLUBS FINALES
26/05/24	CHAMPIONNAT LAO (FINALE B) EQUIP ATHLE
8 et 9/6/24	CHAMPIONNATS LAO des EC
15 et 16/6/24	CHAMPIONNATS LAO ELITE
23/06/24	CHAMPIONNATS LAO des POINTES D'OR
29/06/24	CHAMPIONNATS LAO BE INDIVIDUELS PAR SECTEURS
30/06/24	CHAMPIONNATS LAO MI INDIVIDUELS (1 SEUL SITE)
6 et 7/7/24	CHAMPIONNATS LAO CA JU ES

CL pose la question des secteurs individuels des CA et plus âgés. Le CDLAR a décidé de ne plus les organiser pour laisser un espace de liberté aux clubs et comités, ce qui permet à davantage d'athlètes de pratiquer l'athlétisme, chiffres à l'appui !

André Olive précise qu'il s'agit du seul point à l'ordre du jour de la rencontre avec les territoires le 16/9/23 au CREPS de Toulouse : quels secteurs pour nos actions ? Son objectif est de raccourcir au maximum les déplacements des clubs en proposant, chaque fois que cela est possible, des compétitions de proximité.

Marc Delay considère que confier l'organisation de compétitions aux clubs et aux comités à la place de compétitions de ligue est un habillage pour supprimer des compétitions organisées par la LAO.

5/ QUESTIONS DIVERSES

5.1 Les 3 et 4 février à Tarbes les médailles seront distribuées par catégories de la manière suivante :

- Dans chaque épreuve, les 3 meilleurs CA recevront une médaille
- Dans chaque épreuve, les 3 meilleurs JU recevront une médaille
- Dans chaque épreuve, les 3 meilleurs ES recevront une médaille
- Dans chaque épreuve, les 3 meilleurs athlètes recevront une médaille.

Il est donc possible qu'un athlète reçoive 2 médailles.

La distribution pourrait être réalisée sur place à l'arrivée des courses ou sur place sur le lieu de chaque concours.

5.2 La LAO a prévu un groupe de relecture au siège de la LAO pour le livret hivernal 2024.

Le calendrier d'inscription des athlètes par les clubs pour chaque compétition sera établi sur une page dédiée.

Un débat très riche et détaillé permet d'envisager toutes les solutions possibles en séparant les cas :

- Les athlètes listés de haut niveau pourraient être traités à part
- Les QE sont payantes à 20€ et cette somme n'est pas remboursée si la QE est refusée. La date limite d'une QE est fixée au mercredi 8h précédant la compétition.
- Les engagements tardifs (définition : présentés après le mercredi 8h) coûtent 40€ et sont refusés à tous les athlètes qui n'ont pas réalisé une performance meilleure que le 10° athlète des qualifiés.
- Les cas particuliers sont de la responsabilité du délégué technique.

On sait déjà que :

- Pezenas et Montpellier (défiathlon) auraient lieu début juin
- Castres organiserait un meeting national de lancers le 24 ou 25/5
- Les intentions du SATUC sont attendues avec impatience

5.4 CL demande si les championnats régionaux de marche en salle doivent se tenir le samedi 20 ou le dimanche 21 janvier 2024.

La CSO LAO attend la proposition du CD65 qui organisera en complément un meeting.

La question complémentaire se pose des frais couvrant le personnel de sécurité. Compte tenu que la location de la salle de Tarbes est gratuite (750€ le week end à Bompas), la CSO invite le CD65 à présenter une demande exceptionnelle de financement avec devis.

Hors réunion : le CD65 propose, comme la LAO le souhaite, que les championnats LAO de marche en salle se déroulent le Samedi 20/1

5.5 La ½ FINALE de 5KM ROUTE se déroulera en Ariège le 30/9 prochain entre LESCURE et St GIRONS. Il s'agit d'une voie verte droite, en descente de 24m. Elle a été mesurée. La participation est gratuite mais réservée cette année aux athlètes licenciés compétition pour la saison 2023-2024.

5.6 SV demande s'il n'est pas possible d'assouplir la réglementation concernant le port des maillots pour les BE, de façon qu'ils puissent participer avec le maillot du club associé et non pas avec le maillot du club référent.

Dans le cas des compétitions par équipes, cela est absolument impossible même pour le niveau départemental.

Pour les compétitions individuelles, c'est possible au niveau départemental mais interdit au niveau régional.

Clôture de la réunion à 22H55.

Pierre OLIVE

Président de la CSO LAO